

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2029

21 août 2013

### SOMMAIRE

Africa Agriculture and Trade Investment Fund .....	97365	Majestic S.à r.l. ....	97391
African Investment Company S.A. ....	97364	Mako S.A. ....	97355
AirFreight Logistics S.à r.l. ....	97364	Malya S.à r.l. ....	97349
Alcogro S.A. ....	97363	Mancana S.A. ....	97378
Alpha Investimenti Sicav .....	97362	Mancino Services Immobiliers & Associés .....	97354
Altercap I Bis .....	97363	Mandrinvest S.A. ....	97355
Althe S.A. ....	97366	Marengo Ventures S.A. ....	97379
Alto Investments S.à r.l. ....	97365	Marli Invest S.A. ....	97352
Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l. ....	97363	Mater Soparfi S.A. ....	97375
Aon Re Canada Holdings S.à r.l. ....	97365	MCT Berlin Zwei S.A. ....	97391
Artal International Management S.A. ....	97366	Medusa Capital S.A. ....	97378
Atlantic Iron S.à r.l. ....	97364	MFX10 Holdco Luxembourg S.à r.l. ....	97377
Avenir Investments Sàrl .....	97366	MGD-Participations S.A. ....	97378
B Ebco S.à r.l. ....	97355	Microcomp Holding S.A. ....	97376
Cavaliere Brands S.à r.l. ....	97381	Milo S.A. ....	97376
EQT SPV One S.à r.l. ....	97347	Modim International S.A. ....	97378
Equinox Properties S.A. ....	97347	Montalcino Finances S.A. ....	97378
Etem S.à r.l. ....	97349	Morisco International S.A. ....	97368
Exor S.A. ....	97346	Nanosites S.A. ....	97377
Fiduciaire Fisogest Sàrl .....	97367	Naturata S.A. ....	97377
Financière Lineus S.à r.l. ....	97367	Natur s.à r.l. ....	97368
Findus Pledgeco S.à r.l. ....	97381	Netinvest Europe S.A. ....	97392
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg .....	97367	Nextmesh .....	97368
Furnimmo S.A. ....	97389	Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l. ....	97392
Landesbank Saar, Niederlassung Luxemburg .....	97391	OPCTN S.A. ....	97380
Lannion S. à r.l. ....	97346	Optibase RE 1 .....	97380
Largo S.à r.l., SPF .....	97346	Optibase Real Estate Europe .....	97380
Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l. ....	97346	Orchard Capital S.à.r.l. ....	97380
Logitron International S.à r.l. ....	97346	Oteli Europe Management S.à.r.l. ....	97392
Majerus-Parmentier Constructions Sàrl .....	97352	Pasing Munich Arcaden S.à.r.l. ....	97392
		PHM Holdco 13 S.à r.l. ....	97363
		Polypin S.à r.l. ....	97379
		STI Infrastructure S.à r.l. ....	97347

**Lannion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.138.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2013087774/11.

(130108771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Largo S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.****Capital social: EUR 3.447.350,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 31.323.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087775/10.

(130107753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 87.625,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013087780/10.

(130108798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Logitron International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.200.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 49.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087789/10.

(130108783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Exor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Les comptes consolidés de EXOR S.p.A. (maison mère de EXOR S.A.) au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXOR S.A.  
Signature  
Administrateur

Référence de publication: 2013088559/13.

(130110075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Equinoxe Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 58.355.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088547/10.

(130110234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**STI Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EQT SPV One S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 178.149.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EQT Management S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 145.067, (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 23 May 2013.

Such power of attorney having been signed *in* varietur by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "EQT SPV One S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 16 May 2013, (the "Company"), not yet registered with the R.C.S.Luxembourg.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (Euro one) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company to STI Infrastructure S.à r.l.;
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to change the name of the Company into "STI Infrastructure S.à r.l."

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The name of the Company is "STI Infrastructure S.à r.l."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EQT Management S.à r.l., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.067, (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «EQT SPV One S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée par acte notarié reçu par le notaire Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, le 16 mai 2013, (la «Société»).

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société en STI Infrastructure S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette action.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «STI Infrastructure S.à r.l.».

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société portera le nom «STI Infrastructure S.à r.l.».

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2013. LAC/2013/25018. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088546/113.

(130109828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Etem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.528.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088551/10.

(130109308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Malya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.385.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le vingt et un juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph WAGNER,

ont comparu:

1.- La société «AMAYA S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 07 juin 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 177 968,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution sous seing privé lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juin 2013;

2.- La société «Financière Prochdufruit S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 164 107,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé,  
en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 08 juin 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «MALYA S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45'000.- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés, que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des ascendants ou à des descendants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions Générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Souscription et Paiement*

Les personnes comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

1.- La société «AMAYA S.A.», prénommée, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
2.- La société «Financière Prochdufruit S.à r.l.», prénommée, trois cents parts sociales . . . . .	300
TOTAL: QUATRE CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	450

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45'000.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2013.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article DOUZE (12) des présents statuts et vis-à-vis des tiers, le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer à tout moment.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2013. Relation: EAC/2013/8272. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013090851/137.

(130110667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Majerus-Parmentier Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 36, Wämperweeg.

R.C.S. Luxembourg B 150.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090848/10.

(130111541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Marli Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.777.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth day of June,

Before US Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Marli Invest SA", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 154.777 and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1992 on September 24, 2010.

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, aforementioned, on March 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1287 on May 31, 2013.

The meeting is opened by Mrs. Annabelle GIOVANARDI, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, being in the chair (hereafter the "Chairperson"),

who appoints as secretary Mrs. Marie-Line SCHUL, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Anna HERMES, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairperson declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Consider the decision to proceed to the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation;

2. Appointment of Mr. Charles John Pinnell, chartered accountant, residing at Edifici Nordic 4A, Av da El Traves, La Massana, Principat d'Andorra, as liquidator of the Company;

3. Determination of the powers of the liquidator;

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to proceed with the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the Company Mr. Charles John Pinnell, chartered accountant, residing at Edifici Nordic 4A, Av da El Traves, La Massana, Principat d'Andorra (the "Liquidator").

The powers of the Liquidator will be as follows:

- The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

- The Liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

- The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.

- The Liquidator may, under his own liability, delegate for special operations one or more proxyholders for such capacities and for such period as to be determined by him.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize le vingt-cinquième jour du mois de juin,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Marli Invest SA" (ci-après la «Société»), avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.777, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1992, le 24 septembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du Maître Cosita DELVAUX, susmentionné, en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1287 le 31 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annabelle GIOVANARDI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna HERMES demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Considérer la décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de M. Charles John Pinnell, expert-comptable, ayant son adresse privée à Edifici Nordic 4A, Avda El Traves, La Massana, Principat d'Andorre, comme liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société M. Charles John Pinnell, expert-comptable, ayant son adresse privée à Edifici Nordic 4A, Avda El Traves, La Massana, Principat d'Andorre (le «Liquidateur»).

Les pouvoirs du Liquidateur seront comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.
- Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- Le Liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ huit cents Euros (EUR 800).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GIOVANARDI, M.-L. SCHUL, A. HERMES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2013. Relation: RED/2013/1084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé) T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013090858/127.

(130111189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**MANSIA, Mancino Services Immobiliers & Associés, Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 143.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090853/10.

(130110362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Mako S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II.  
R.C.S. Luxembourg B 22.208.

*Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à Bettembourg.*

A l'unanimité les membres du conseil d'Administration décident de révoquer Monsieur Franz DREISOW de son poste de directeur et de nommer comme nouveau directeur du département maintenance pour une durée de 6 ans Monsieur Michael ROHR, salarié, né le 12 mars 1963 à D-Trèves et demeurant à D-54338 Schweich dans la Oberstiftstrasse 43a.

Cette décision sera à entériner lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAGNER Alain

Gérant-associé

Référence de publication: 2013090849/15.

(130111214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Mandrinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2149 Luxembourg, 154, rue Emile Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 127.393.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 2 juillet 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société MANDRINVEST S.A.*

- Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au 154 rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg à compter du 2 juillet 2013.

- Les démissions de Monsieur Christian BÜHLMANN, Monsieur Alexandre TASKIRAN et Madame Noeleen GOES-FARRELL de leurs mandats d'administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet au 2 juillet 2013.

- Madame Carol DWEK-KINDY, née le 25 février 1974 à Beyrouth (Liban), de nationalité suisse, demeurant au 53 route de Chêne, 1208 Genève, Suisse, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 2 juillet 2013. Son mandat prendra fin le 30 octobre 2018.

- Monsieur Benoît DABERTRAND, né le 16 mai 1970 à Charleroi (Belgique), de nationalité belge, demeurant professionnellement au 56 rue Glesener, L-1630, Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 2 juillet 2013. Son mandat prendra fin le 30 octobre 2018.

- La démission de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. de son mandat du Commissaire aux comptes a été acceptée avec effet au 2 juillet 2013.

- FISCONSULT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 56 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 145784, est nommée en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 2 juillet 2013. Son mandat prendra fin le 30 octobre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANDRINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013090854/28.

(130110578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**B Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 178.445.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B136 477.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "B Ebco S.a r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares of USD 0.01 (one cent) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of 3 (three) managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

All the 2,000,000 (two million) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), is as now at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1.400 EUR.-).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr. Ron E. Bell, with professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2JT, United Kingdom;  
Mr. Philippe Leclercq, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;  
Mr. Gael Sausy, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg RCS B136 477.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "B Ebco S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 20,000.- (vingt mille dollars américain), représenté par 2,000,000 (deux millions) parts sociales de USD 0.01 (un cent) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter, rembourser et / ou d'annuler ses actions sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance (chacun un «Gérant») et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de 3 (trois) gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

## Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

### Souscription - Libération

Les 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ron E. Bell, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni;

Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Monsieur Gaël Sausy, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Relation: LAC/2013/30296. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091281/374.

(130112087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

### Alpha Investimenti Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 74.023.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091257/10.

(130111728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Alcogro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 96.922.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 avril 2013 que:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc WAGENER, demeurant à L - 1467 Howald, 77, rue Henri Entringer, né le 26.08.1965 à Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013 que:

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771 pour réviser les comptes de la Société pour l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013091255/20.

(130111672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mélanie Biessy / Jose Maria Trias

*Manager A / Manager B*

Référence de publication: 2013091217/11.

(130111991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Altercap I Bis, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.382.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091214/10.

(130112094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**PHM Holdco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093571/10.

(130113857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**African Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 52.425.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 02 mai 2013 à 10h*

*Première Résolution*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des deux Administrateurs suivants:

- Monsieur Gilles ALIX
- Monsieur François Marie Jean Charles LAROZE

Les mandats des Administrateurs sont reconduits et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018 statuant sur les Comptes Annuels de l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième Résolution*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes suivant:

La Société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL ayant son siège social au 80, rue des Romains L-8041 Strassen.

Le mandat du Commissaire aux Comptes est reconduit et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018 statuant sur les Comptes Annuels de l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRICAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Référence de publication: 2013093008/23.

(130114662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 147.032.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1<sup>er</sup> juillet 2013*

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'Associé Unique de Atlantic Iron S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Antonio Rigotto en qualité de gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012;

- De nommer Monsieur Sergio Augusto Freitas Sampaio, dont l'adresse professionnelle est à Avenida Raja Gabaglia, 959, 12<sup>th</sup> Floor, 30380-403 Belo Horizonte, Brésil en qualité de gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013093001/18.

(130114395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**AirFreight Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 174.732.

*Extrait du procès verbal des décisions de l'associé unique*

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique prises en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 que (traduction libre):

*«Première résolution*

L'associé unique de la Société décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de Monsieur Dennis GLIZNOUTSA, en sa qualité de gérant unique de la Société (...).

*Deuxième résolution*

L'associé unique de ta Société décide de nommer avec effet immédiat en tant que gérant unique de la Société, Monsieur Denis ILIN, né le 18 janvier 1974 à Ulyanovsk, Russie, demeurant au 1 Jersey Place, Devenish Road, Sunningdale, Ascot, Royaume-Uni, pour une durée illimitée.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092994/22.

(130114064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Aon Re Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.782.

*Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 juin 2013*

5. L'Assemblée nomme la société ERNST & YOUNG, 7 parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat des gérants Monsieur Maurice John Henri Marie BUIJZEN, Monsieur Lambert SCHROEDER, et Monsieur Denis REGRAIN, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

*Pour la société Aon Re Canada Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2013092998/14.

(130114310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Africa Agriculture and Trade Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.831.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 27 juin 2013 à 11 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg*

Mr. Jyrki Ilmari Koskelo a changé d'adresse comme suit: Gumpendorferstrasse 22 kat 6, A-1060 Wien, Autriche.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour le compte de Africa Agriculture and Trade Investment Fund*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013092989/18.

(130114152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.190.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.717.

En date du 4 Juillet 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 14 décembre 2012 de Kai Hennen, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur de la Société

- d'accepter la nomination avec effet au 14 décembre 2012 de Victoria Management Services S.A., avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092996/17.

(130114303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Althe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 72.793.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2013*

*Première résolution*

L'assemblée lit le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.

Référence de publication: 2013093013/19.

(130113996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 248.900.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.261.

En date du 4 juillet 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 14 décembre 2012 de Kai Hennen, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur de la Société

- d'accepter la nomination avec effet au 14 décembre 2012 de Victoria Management Services S.A., avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013093003/17.

(130114304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Artal International Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.798.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093000/9.

(130114614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.  
R.C.S. Luxembourg G 115.

—  
*Réunion 03-2013*

**DATES**

Date 03.06.2013 18:00-20:00

Lieu Fondation de l'Architecture, 1, rue de l'Acierie

Participants Pierre Ahlborn, Christian Bauer (président), Jacques Brauch, Marc Ewen, Mathias Fritsch (trésorier), Bob Krieps, André Lavandier, Nico Steinmetz, Bob Strotz, John Voncken

Absences Tatiana Fabeck (excusée, procuration à C. Bauer); Stefano Moreno (vice-président, excusé, procuration à C. Bauer); J. Clèmes (excusé, procuration à P. Ahlborn)

Invités Andrea Rumpf (directrice); lyoshi Kreutz (assistante administrative, chargée de la rédaction du rapport)

**EXTRAIT**

3.0 Concertation sur l'attribution des mandats de président et vice-président du Conseil d'Administration arrivant à échéance

Les mandats de Christian Bauer comme président et Stefano Moreno comme vice-président venant à échéance le 15 juin 2013, le Conseil d'Administration désigne Nico Steinmetz comme prochain président ainsi que Tatiana Fabeck comme prochaine vice-présidente (à partir du 16 juin 2013).

Deux autres mandats non renouvelables arriveront à échéance le 15 juin 2013:

1. Christian Bauer (mandat d'administrateur)
2. Jacques Brauch (mandat d'administrateur)

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Christian Bauer

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013095014/28.

(130115849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Fiduciaire Fisogest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 141.719.

—  
*Résolutions de l'associé unique prises le 24 juin 2013*

Siège social

L'Associée unique décide de transférer, avec effet au 28 juin 2013, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

*Gérance*

L'Associée unique constate le changement d'adresse professionnelle de sa gérante:

Madame Sandra Weidenhaupt demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

*Associée*

L'Associée unique constate le changement de siège de son associée:

la société TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. a son siège social au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013095026/18.

(130115417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Financière Lineus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.300.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.669.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.2013.

Pour: *FINANCIERE LINEUS SARL*

Société à responsabilité limitée

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2013095027/13.

(130114815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Morisco International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.606.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour *MORISCO INTERNATIONAL S.A.*

Référence de publication: 2013095313/23.

(130115139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Natur s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 143.860.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095320/9.

(130115294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Nextmesh, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.085.

---

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN,

ON THE TWENTY-EIGHT DAY OF THE MONTH OF JUNE.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "Nextmesh", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 174085,

incorporated on January 4, 2013 pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 21 February 2013, number 436, modified by a deed of the undersigned notary, on the 22 February 2013, published in the Mémorial C, number 874 on the 12 April 2013.

The extraordinary general meeting is opened at 15.30 by Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally at Howald, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Laetitia KELKERMANS, employee, residing professionally at Howald.

The meeting elects as scrutineer Laurence CHRISTIANY, employee, residing professionally at Howald

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

*Preamble.*

The Chairman of the meeting declares that in the deed drawn up by the undersigned notary dated 22 February 2013, published in the Mémorial C, number 874, on April 12, 2013, containing notably an increase of the capital of the Company, a material mistake has occurred.

The said mistake consisting on an error in the amount itself of the capital increase being 5,348.74 Euros and not, as erroneously stated in the deed 5,348.59 Euros. The consequence is that, the total share capital of the Company is not 36,348.59 Euros as stated in the current articles of association of the Company, but 36,348.74 Euros.

The Chairman declares that this material mistake will be automatically amended by the here-after extraordinary general meeting.

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 2,797.75 so as to raise it from its current amount of EUR 36,348.74 to the amount of EUR 39,146.49 by the issuance of 9,025 new shares, of a nominal value of thirty-one cent (EUR 0.31) each, with a share premium of EUR 197,324.05 having the same rights and obligations as the existing shares by a contribution in cash;

2. Subscription and payment by the new shareholders of the 9,025 new shares, of a nominal value of thirty-one cent (EUR 0.31) each, by a contribution in cash with payment of a share premium of EUR 197,324.05;

3. Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right.

4. To consider the report prepared by the Board of Directors in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and to create an authorized corporate capital in an amount of four million six hundred and fifty thousand euro (EUR 4,650,000.-) divided into fifteen million (15,000,000) shares having a par value of zero euro thirty-one cents (EUR 0.31) and to authorize the future Board of Directors, with authority to sub-delegate to one of the Company's Directors, or officer of the Company or to any other duly authorized person, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting concerning the said operation (fixed on 28 June 2013 or any date after) in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash;

5. Amendment of article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken and update of the article 5 in order to read it as follow:

**" 5.1. Issued share capital.**

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-nine thousand one hundred and forty-six euro forty-nine cents (EUR 39,146.49), consisting of one hundred and twenty-six thousand two hundred and seventy-nine (126,279) shares having a par value of zero euro thirty-one cents (EUR 0.31) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the board of directors in article 5.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## 5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at four million six hundred and fifty thousand euro (EUR 4,650,000.-), consisting of fifteen million (15,000,000) shares having a par value of zero euro thirty-one cents (EUR 0.31) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

## 6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the notary.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

### *First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred ninety-seven Euro seventy-five Cent (EUR 2,797.75) to bring it from its current amount of thirty-six thousand three hundred forty-eight Euro seventy-four Cent (EUR 36,348.74) to the amount of thirty-nine thousand one hundred forty-six Euro forty-nine Cent (EUR 39,146.49) by the issuance of nine thousand twenty-five (9,025) new shares, of a nominal value of thirty-one Cent (EUR 0.31) each, together with a share premium of one hundred ninety-seven thousand three hundred twenty-four Euro five Cent (EUR 197,324.05) having the same rights and obligations as the existing shares.

### *Second resolution*

The existing shareholders, represented as indicated in the attendance list, waive their preferential subscription rights to the new shares.

The meeting having acknowledged the waiver of their preferential subscription rights by the existing shareholders, resolves to accept the new shareholder the company "JJH-Investment OY" and Mr. Pekka HALMET, to the subscription of the 9,025 new shares as stated in the subscription forms attached to the present deed.

### *Subscription - Payment*

Thereupon the new shareholder JJH-INVESTMENT OY, with registered address at Kauppakatu 23 A/5, T-2290245-4, 44100 Jyuaskyla, declares to subscribe to two thousand two hundred and sixty (2,260) new shares, of a nominal value of thirty-one Cent (EUR 0.31) each and declares to fully pay them up in cash by the amount of seven hundred Euro sixty Cent (EUR 700.60) as capital together with a share premium of one forty-nine thousand four hundred and thirteen euros, four Cent (EUR 49,413.04).

Thereupon the new shareholder Mr Pekka HALMET, with registered address at Kauppaktou IG D 45, 46100 Syvaskylä, FINLAND, prenamed, declares to subscribe to six thousand seven hundred and sixty-five (6,765) new shares, of a nominal value of thirty-one Cent (EUR 0.31) each and declares to fully pay them up in cash by the amount of two thousand ninety-seven euros fifteen cent (EUR 2,097.15) as capital together with a share premium of one hundred forty-seven thousand nine hundred and eleven euros sixteen cent (EUR 147,911.16).

Proof has been given to the undersigned notary that the total amount of two hundred thousand one hundred twenty-one Euro ninety-five Cent (EUR 200,121.95) has been put at the free disposal of the company.

The meeting recognizes that the total capital increase has been duly realized according to the foregoing manner.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to consider the report prepared by the Board of Directors in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and decides to create an authorized corporate capital in an amount of four million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 4,650,000.-) divided into fifteen million (15,000,000) shares having a par value of zero euro thirty-one Cent (EUR 0.31) and to authorize the future Board of Directors, with authority to sub-delegate to one of the Company's Directors, or officer of the Company or to any other duly authorized person, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting concerning the said operation (fixed on 28 June 2013) in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash.

#### *Fourth Resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken and update of the article 5 in order to read it as follow:

##### **" Art. 5. Capital.**

##### **"5.1 Issued share capital**

##### **5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-nine thousand**

one hundred and forty-six euro forty-nine cents (EUR 39,146.49), consisting of one hundred and twenty-six thousand two hundred and seventy-nine (126,279) shares having a par value of zero euro thirty-one cents (EUR 0.31) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the board of directors in article 5.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

##### **5.2 Authorised share capital**

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at four million six hundred and fifty thousand euro (EUR 4,650,000.-), consisting of fifteen million (15,000,000) shares having a par value of zero euro thirty-one cents (EUR 0.31 ) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately EUR 2.300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same persons appearing, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-HUIT JUIN.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "Nextmesh", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174085, constituée le 04 janvier 2013 en vertu d'un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 février 2013, numéro 436 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 874 du 12 avril 2013.

La séance est ouverte à 15.30 sous la présidence de Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Laetitia KELKERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

*Préambule.*

Le président déclare que dans l'acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 874 du 12 avril 2013, contenant notamment augmentation de capital de la Société, une erreur matérielle s'est glissée.

Ladite erreur matérielle consiste dans une erreur sur le montant lui-même de l'augmentation de capital étant de 5.348,74 Euros et non pas, comme indiqué erronément dans l'acte, de 5.348,59 Euros. Il résulte de cette erreur, que le montant total du capital social de la Société n'est pas de 36.348,59 Euros comme indiqué dans les statuts actuels de la société mais de 36.348,74 Euros.

Le Président déclare que cette erreur matérielle sera automatiquement rectifiée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour.

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant EUR 2.797,75 afin de le porter de son montant actuel de EUR 36.348,74 au montant de EUR 39.146,49 par la création et l'émission de 9.025 actions nouvelles avec une valeur nominale de trente et un cents (EUR 0,31) chacune, émises avec une prime d'émission de EUR 197,324.05, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, moyennant apport en numéraire.

2. Souscription et paiement par les actionnaires de 9,025 nouvelles actions, d'une valeur nominale de trente et un cents (EUR 0,31) chacune, par un apport en numéraire assorti d'une prime d'émission de 197,324.05.

3. Renonciation au droit de souscription préférentiel par les actionnaires existants.

4. Prendre en considération le rapport du Conseil d'Administration pris en relation avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, et de créer un capital autorisé d'un montant de quatre millions six cent cinquante mille euros (EUR 4.650.000) divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions d'une valeur nominale de zéro euro et trente et un cents (EUR 0,31) et d'autoriser le futur Conseil d'Administration, avec pouvoir de subdélégation à un des Administrateurs du Conseil, ou agent de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'original de l'assemblée générale extraordinaire relative à cette opération (fixée au 28 juin 2013 ou toute autre date ultérieure) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) de réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en relation avec un apport en espèces ou en nature, faisant suite à l'exercice du droit de souscription et/ou de conversion donné par le Conseil d'Administration, dans le termes des warrants (lesquels peuvent être séparés ou annexés aux actions, obligations ou instruments similaires), des obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) déterminer la place et la date de l'émission, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et la libération des nouvelles actions; et (iii) de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas où l'émission de nouvelles actions serait libérées en espèces.

5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, pour l'adapter aux résolutions prises ci-avant:

#### **Art. 5. Capital social.**

##### 5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente-neuf mille cent quarante-six euros quarante-neuf cents (EUR 39.146,49), représenté par cent vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf (126.279) actions ayant une valeur nominale de trente et un cents (EUR 0,31) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts («Capital social autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

##### 5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à quatre millions six cent cinquante mille euros (EUR 4.650.000), représenté par quinze millions (15.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro et trente-et-un cents (EUR 0,31) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### 6. Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros soixante-quinze cents (EUR 2.797,75) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille trois cent quarante-huit euros soixante-quatorze cents (EUR 36,348.74) à trente-neuf mille cent quarante-six euros quarante-neuf cents (EUR 39.146,49) par la création et l'émission de neuf mille vingt-cinq (9.025) actions nouvelles, d'une valeur nominale de trente et un cents (EUR 0,31) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt-quatre euros cinq cents (EUR 197.324,05) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

### *Deuxième résolution*

Les actionnaires existants, représentés comme indiqués dans la liste de présence, déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ayant pris acte que les actionnaires existants, ont renoncés à leurs droits de souscription préférentiel, décident d'admettre à la souscription des neuf mille vingt-cinq (9.025) actions nouvelles par les nouveaux actionnaires la société JJH Investments OY et Monsieur Pekka HALMET.

### *Souscription - Libération*

Ensuite le nouvel actionnaire, JJH-Investments OY, avec adresse à Kauppakatu 23. A/5, T-2290245-4, 44100 Jyväskylä, Finland, prénommé, déclare souscrire deux mille deux cent soixante actions (2.260) nouvellement émises d'une valeur nominale de trente et un cents (EUR 0,31) chacune et libérer intégralement la souscription au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de sept cent euros et soixante cent (EUR 700,60) avec une prime d'émission globale de quarante-neuf mille quatre cent treize euros et quatre cent (EUR 49.913,04.-).

Ensuite le nouvel actionnaire, M. Pekka HALMET, avec adresse à Kauppakatu 16 D. 45, 46100 Jyväskylä, Finland, prénommé, déclare souscrire six mille sept cent soixante-quinze actions (6.765) nouvellement émises d'une valeur nominale de trente et un cents (EUR 0,31) chacune et libérer intégralement la souscription au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de deux mille quatre-vingt-dix-sept euros et quinze cents (EUR 2.097,15) avec une prime d'émission globale de cent quarante-sept mille neuf cent onze euros et seize cent (EUR 147.911,16.-).

La preuve a été rapportée au notaire instrumentant que le montant total de deux cent mille cent vingt et un euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 200.121,95) se trouve à la libre disposition de la société.

L'assemblée générale extraordinaire constate que toute l'augmentation de capital se trouve dûment réalisée de la manière ci-avant exposé.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de prendre en considération le rapport du Conseil d'Administration pris en relation avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, et de créer un capital autorisé d'un montant de quatre millions six cent cinquante mille euros (EUR 4.650.000) divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions d'une valeur nominale de zéro euro et trente et un cents (EUR 0,31) et d'autoriser le futur Conseil d'Administration, avec pouvoir de subdélégation à un des Administrateurs du Conseil, ou agent de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'original de l'assemblée générale extraordinaire relative à cette opération (fixée au 28 juin 2013) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) de réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en relation avec un apport en espèces ou en nature, faisant suite à l'exercice du droit de souscription et/ou de conversion donné par le Conseil d'Administration, dans le termes des warrants (lesquels peuvent être séparés ou annexés aux actions, obligations ou instruments similaires), des obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) déterminer la place et la date de l'émission, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et la libération des nouvelles actions; et (iii) de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas où l'émission de nouvelles actions serait libérées en espèces.

### *Quatrième résolution*

Conformément aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital social.**

##### **5.1 Capital social émis**

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente-neuf mille cent quarante-six euros quarante-neuf cents (EUR 39.146,49), représenté par cent vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf (126.279) actions ayant une valeur nominale de trente et un cents (EUR 0,31) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts («Capital social autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration

d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

## 5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis est fixé à quatre millions six cent cinquante mille euros (EUR 4.650.000), représenté par quinze millions (15.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de trente et un cents (EUR 0,31) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 2.300.-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure,

Signé: V. TIMMERMANS, L. KELKERMANS, L. CHRISTIANY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2013. Relation: RED/2013/1087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013095322/396.

(130114878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

### **Mater Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 41.364.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Mater Soparfi S.A., tenue au siège social de la société en date du 5 juin 2013.*

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur René R. CILLIEN de son poste de Commissaire aux comptes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Franz SCHNORBACH, conseiller économique et financier, demeurant à D-56283 Gondershausen, Schulstrasse 21, administrateur et administrateur-délégué pour une durée de six ans, pouvant représenter la société avec sa signature individuelle.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur René R. CILLIEN, demeurant au 11-15, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange, en tant que administrateur de la société pour une durée de six ans.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer CILLIEN CONSULTING sàrl, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, n° RCS à Luxembourg B86180 en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme  
MATER SOPARFI SA  
Monsieur René R. Cillien  
*L'administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013095296/27.

(130115671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Microcomp Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour MICROCOMP HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2013095308/24.

(130115140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Milo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.457.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013095309/14.

(130115002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**MFX10 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.985.

—  
La Société enregistre en date du 11 juin 2011 la démission du gérant de Classe A suivant:

Mr. Cédric Bradfer, de nationalité belge, né le 2 août 1978 à Chambéry (France) et résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg;

ainsi que la démission du gérant de Classe B suivant:

Mr. Bernard Bronckart, né le 21 octobre 1966 à Ougrée (Belgique) et résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095306/16.

(130115095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Nanosites S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 112.896.

—  
Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour NANOSITES S.A.*

Référence de publication: 2013095325/24.

(130115137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Naturata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 31.794.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013095327/10.

(130115033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Medusa Capital S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 77.959.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour MEDUSA CAPITAL S.A.*

Référence de publication: 2013095304/20.

(130115141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Modim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.719.

Il est noté que Mr. Ernst Leopold Dorninger actuellement nommé en qualité d'Administrateur, Administrateur délégué et Président du conseil d'administration de la Société, se nomme dorénavant Mr. Leopold Dorninger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095311/11.

(130115103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095312/10.

(130115242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**MGD-Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 134.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095307/9.

(130115292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Mancana S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.269.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour MANCANA S.A.*

Référence de publication: 2013095288/24.

(130114895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

### **Marengo Ventures S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.661.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour MARENGO VENTURES S.A.*

Référence de publication: 2013095292/24.

(130115144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

### **Polypin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.807.

---

#### EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht

*Gérante*

Référence de publication: 2013087962/14.

(130108190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Orchard Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.192.

Le Conseil de Gérance a pris note de la démission de Monsieur Geert ROOSEN en tant que gérant, effective depuis le 29 août 2012.

Le Conseil de Gérance a pris note de la nomination, en tant que gérant de la Société, en date du 17 juin 2013, de:

- Monsieur Peter FANCONI, 32 rue Malatrex, CH-1201 Genève
- Monsieur Patrick SCHEURLE, 32 rue Malatrex, CH-1201 Genève

*Pour ORCHARD CAPITAL S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
RBC Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013087926/16.

(130107934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Optibase RE 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 148.781.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013 le siège social du 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, au 82, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013087936/12.

(130108144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**OPCTN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 159.178.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013 le siège social du 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, au 82, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013087935/12.

(130109042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Optibase Real Estate Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 148.777.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013 le siège social du 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, au 82, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013087937/12.

(130108143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Findus Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.843.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 4 juillet 2013*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 4 juillet 2013, Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., un société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le matricule B 103336, avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013091496/18.

(130112099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Cavaliere Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 178.504.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Cavaliere Holdings Sàrl, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, having a share capital amounting to twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) and registered with the Registre Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 177.063 hereby represented by Mrs. Mandira Khaitan Catégorie A Manager, residing professionally in London and Mr. Christophe Cahuzac, Catégorie B Manager, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There exist a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Cavaliere Brands S.à r.l. which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition and development of all kinds of intellectual property rights such as, but without limitation, patents, copyrights, trade marks, designs, domain names..

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below) respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of Law.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at forty-two thousand five hundred euro (€42,500), represented by forty-two thousand five hundred (42,500-) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one euro (€1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of Plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 6.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers") composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholder(s). The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the "Sole Manager") who assumes all their right, duties and liabilities of the Board of Managers.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

In dealing with third parties as well as in justice, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided that the terms of this article shall have been complied with.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Toward third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may also choose a secretary who need not be a manager or a shareholder and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B

Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require the simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or in accordance with the convening rules described in this Articles.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. Such approval may be documented in a single or in several separate documents having the same content and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by the carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 7.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm, provided that such contract or transactions relate to current operations entered into under normal market conditions. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, provided that such contract or transactions relate to current operations entered into under normal market conditions..

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 8.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1<sup>st</sup> day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 10.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 12.** Each year the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 13.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

Every year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 14.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Transitional provision*

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	% of share capital	Paid-up Capital
Cavaliere Holdings Sàrl . . . . .	42,500-	100%	€ 42,500-
<b>TOTAL</b>			

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 %) by the contribution in kind of the entire property of a portfolio of Trademarks, estimated at € 425,001 (four hundred twenty-five thousand and one EURO)

#### *Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a signed balance sheet dated June 18, 2013 of Cavaliere Holdings Sàrl, prenamed
- a contribution declaration of Cavaliere Holdings Sarl, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed assets;
- a declaration from the managers of the Company, accepting the valuation of the assets and made on 19 June 2013 and concluding as follows:

" In view of the above the, Board of Managers believes that the value of the Trademarks being contributed by Cavaliere Holdings Sarl to the Company amounts to four hundred twenty-five thousand and one euros (€ 425,001-) which is at least equal to the subscription price of the forty-two thousand five hundred (42,500) shares to be issued by the Company in exchange for the contribution of the Trademarks, the balance between the value of the contributed Trademarks and the aggregate value of the shares issued in exchange thereto, amounting to three hundred eighty-two thousand five hundred and one euros (€ 382,501), being allocated to the share premium account of the Company."

#### *Effective implementation of the contribution*

Cavaliere Holdings Sàrl, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the contributed assets, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the assets to be contributed or part of them be transferred to it;
- the assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the assets is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and consider it effective anywhere and towards any third party.

### *Manager'(s)' intervention*

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Christophe Cahuzac, prenamed, who require the notary to act as follows:

The managers acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

### *Resolutions of the shareholder's meeting*

The general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. The general meeting of shareholders resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

#### *Category A Manager:*

- Mrs. Mandira Khaitan, company director, born on 13 December 1966, in New Dehli (India), with personal address at 10 Abingdon Road, Cumnor, Oxford, OX2 9QN, United Kingdom.

#### *Category B Manager:*

- Mr. Marek Domagala, company director, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), with professional address at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Cahuzac, Company Director, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgium), with professional address at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

### **Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin,

Par-devant Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur -Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Cavaliere Holdings Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, avec un capital soucrit de vingt-mille euros (EUR 20.000,00) et enregistré auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.063 valablement représenté par Madame Mandira Khaitan, Gérant de Catégorie A, avec adresses professionnelle à Londres et Mr. Christophe Cahuzac, Gérant de Catégorie B, avec adresse professionnelle a Luxembourg,

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée dénommée Cavalière Brands S.à r.l. régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** L'objet social de la Société est l'acquisition et le développement de toutes sortes de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur, noms de domaines et les licences.

La société aura aussi pour objet la détention de participations, sous toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations et (ii) l'investissement, l'acquisition et la disposition et la détention par tous moyens (y compris mais non limitée à l'acquisition, aux sous participations, aux dérivés de crédit, de garanties ou autres) de prêts, obligations et autres titres de créance, actions, warrants et autres titres ou droits, y compris, sans limitation, tout type d'actions, billets, obligations, titres convertibles et des swaps et autres produits dérivés, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas négociables ou non, et les obligations (y compris mais sans s'y limiter, obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut également emprunter sous toute manière ou forme sauf par voie d'offre publique.

La Société peut accorder toute assistance financière a des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, comme, entre autres, la fourniture de prêts et

l'octroi de garanties ou sûretés, de toute forme que ce soit, à l'égard de ses propres obligations ou de celles de toute autre société du groupe et des dettes.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il pourra être transféré à toute adresse de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille cinq cent euros (€ 42,500-) représenté par quarante-deux mille cinq cent (42,500-) parts sociales (ci-après les «Parts sociales») d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les limites accordées par la Loi et les Statuts

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 de la Loi.

**Art. 6.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérances"), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories nommées respectivement «Gérant de Catégorie A» et «Gérant de Catégorie B». Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La société peut être administrée par un gérant unique (le "Gérant Unique"), qui assume alors tous les droits et obligations du Conseil de Gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc

La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B

Le Conseil de Gérance peut déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Si le président ne peut être présent, son remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de Gérance peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par des (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex; télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir dûment été informés de la tenue de la réunion et de son

ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou en accord avec les règles de convocation décrites dans les statuts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des Statuts.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 7.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalide par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondateur de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondateur de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 8.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1<sup>er</sup> jour du mois de juin à 11 h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les comptes de la société seront contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 11.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 13.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 14.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	% de capital social	Capital libéré
Cavaliere Holdings Sàrl . . . . .	42,500	100%	€ 42,500
<b>TOTAL</b>			

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par un apport en nature de sorte que le montant constituée par un portefeuille de marques estimé à € 425,001 (quatre cent vingt-cinq mille et un EURO)

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution*

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution en nature a été donnée par:

- Un bilan signé en date du 18 juin 2013 de Cavaliere Holdings Sàrl, prénommée
- Une déclaration d'apport en nature de Cavaliere Holdings Sàrl, prénommée, attestant qu'il est le propriétaire sans restriction des actifs apportés;
- Une déclaration des gérants de la Société, acceptant l'évaluation des actifs datée du 19 Juin 2013 et concluant comme suit:

"Compte tenu de ce qui précède le, Conseil de Gérance estime que la valeur des marques de commerce étant apportés par Cavaliere Holdings Sàrl à la Société s'élève à quatre-cent vingt-cinq mille et un euro (€ 425,001 -) qui est au moins égal au prix de souscription des actions de la société se montant à quarante-deux mille cinq cent euros (€42,500) à être émises par la Société en échange de l'apport des marques, le solde entre la valeur des marques de commerce apportés et la valeur totale des actions émises en échange celui-ci, d'un montant de trois-cent quatre-vingt-deux mille cinq cent et un euros (382,501 €), étant allouée au compte de prime d'émission de la Société".

#### *Mise en oeuvre effective de la contribution*

Cavaliere Holdings Sàrl, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Il est le propriétaire sans restriction des actifs apportés, qui sont librement cessibles et ne sont pas soumis à aucune sorte de droit de préemption ou une option d'achat en vertu de laquelle une tierce partie pourrait demander que les actifs constituant l'apport ou une partie d'entre eux seront transférés;
- Les actifs destinés à être apportés sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
- La contribution de l'actif est valide à daté d'aujourd'hui sans qualification;

- Toutes les formalités requises sont en cours afin d'effectuer et de formaliser le transfert ainsi que le rendre opposable partout et à tout tiers.

#### *Intervention des Gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, dûment représentée par Christophe Cahuzac, prénommée, qui demande au notaire d'agir comme suit:

Les gestionnaires reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, expressément d'accord avec la description de cet apport, son évaluation et confirment la validité de l' souscription et de versement.

#### *Frais estimatifs*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

#### *Résolutions de l'assemblée générale des associés*

1. L'assemblée générale des associés décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

##### *Gérant de catégorie A:*

Mrs. Mandira Khaitan, Administrateur, née le 13 Décembre 1966, à New Delhi (India), résidant à 10 Abingdon Road, Cumnor, Oxford, OX2 9QN, United Kingdom.

##### *Gérant de catégorie B:*

- M. Marek Domagala, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Ouche de Luxembourg;

- M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Ouche de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, fait et passe à Esch/Alzette, Grand-duché de Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Khaitan, Cahuzac, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013094885/454.

(130115325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

#### **Furnimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.985.

L'an deux mille et treize, le treize juin.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FURNIMMO S.A. (2006 2232 073) avec siège social à L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 422 du 21 mars 2007, page 20.233,

modifiée une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2187 du 16 septembre 2011, page 104972;

RCS B121985,

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Ernst Thommessen, gérant, demeurant à B-4780 St. Vith, Prümerberg 43-

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Thommessen, juriste, demeurant à B-4780 St.Vith Klosterstrasse 5.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Esther THOMMESSEN, employée privée, demeurant à B-4780 St.Vith Hauptstrasse 47.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1. - Augmentation de capital pour le porter de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00.-) à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000,00.-) par la création et l'émission de TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CINQ CENT EUROS (500,00.-), investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

2. - Souscription et libération de TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles par l'apporteur, Monsieur Ernst THOMMESSEN, libéré intégralement moyennant d'un apport du compte courant d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00.-)

3. - Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société

4. - Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00.-) à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000,00.-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00.-) par la création et l'émission de TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CINQ CENT EUROS (500,00.-), donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00.-) par la création et l'émission de TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles, constitué par une créance envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles, l'actionnaire suivant:

Monsieur Ernst THOMMESSEN, prénommé.

Les actionnaires actuels renoncent à leur droit de souscription.

Monsieur Ernst THOMMESSEN a déclaré souscrire les TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00.-), existant à son profit et détenue par Monsieur Ernst THOMMESSEN, préqualifié, envers la société et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 juin 2013 par Monsieur A. KOHNEN, Réviseur agréé d'Entreprise, administrateur de la Fiduciaire Internationale S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusions"*

En conclusion de nos travaux et sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport valorisé à 1.500.000,00 EUR ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Le présent rapport est rédigé en application de l'article 26-1 et 32-1 § 5 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, dans le cadre du présent apport en nature en augmentation de capital de la «Furnimmo S.A.». Il ne pourra servir, en tout ou en partie, à d'autres fins.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social- est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000,00.-).

Il est divisé en SIX MILLE (6.000) actions d'une valeur nominale de CINQ CENT EUROS (500,00.-) chacune.«

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10.50 heures.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, se chiffrant approximativement à environ 3.300,00.- sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thommessen, Thommessen, Esther Thommessen, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 18 juin 2013. Relation: CLE/2013/637. Reçu soixante-quinze euros = 75.000.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 02 juillet 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013091174/86.

(130111396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Landesbank Saar, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.915.

Les comptes annuels au 31.12.2012 de la société LANDESBANK SAAR ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Landesbank Saar, Niederlassung Luxemburg

Référence de publication: 2013087771/12.

(130108285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.056.

EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht

Gérante

Référence de publication: 2013087844/14.

(130108082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**MCT Berlin Zwei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.385.

Il est porté à la connaissance du public que le prénom et le nom de famille de l'administrateur, Monsieur Frédéric Königsegg, né le 20 février 1969 sont modifiés comme suit:

Prénom: Frédéric

Nom: Königsegg - Aulendorf

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour le conseil d'administration

Marcel Marbach / Jean-Paul Schaul

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087881/15.

(130108361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

---

**Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 97.937.

L'assemblée générale des porteurs de parts tenue en date du 31 mai 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu KPMG Audit S.à.r.l à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2014;

2. L'assemblée a réélu Messieurs Olivier Noel et Paul-Henri Gustin, résidant à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la fonction de membre du conseil de gérance pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG Capital S.à.r.l.*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013087907/17.

(130108828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Pasing Munich Arcaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.428.

*Extrait rectificatif concernant la publication du 01/07/2013*

Un extrait référencé sous le numéro L130107535 a été déposé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 en vue de la publication au Mémorial de l'élection du gérant Tony Roy.

Cet extrait est rectifié comme suit:

La localité concernant l'adresse de Monsieur Tony Roy est Montréal au lieu de Québec.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*Pour la Société*

J.J. Josset

*Gérant*

Référence de publication: 2013087947/17.

(130109090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Oteli Europe Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oteli Europe Management S.à r.l.*

Référence de publication: 2013087927/10.

(130108543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

**Netinvest Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 102.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087914/10.

(130108851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.